

Code de vie

Le centre est un établissement membre candidat de l'**UNESCO** qui se reconnaît dans les valeurs qui y sont véhiculées : **s'engager, favoriser l'expression de la diversité culturelle, soutenir l'éducation et le développement durable.**

Aussi, afin que notre centre soit un endroit agréable pour tous, nous vous invitons à prendre le plus grand soin des personnes, de leurs biens, ainsi que des biens du centre.

1. CIVISME

- 1.1 Tous se conduisent avec respect : aucune agressivité, verbale ou physique, légère ou grave, n'est acceptée. L'insolence, le mépris, l'irrespect, la grossièreté, l'indécence, le chantage, les menaces et les remarques à caractère racial ou sexuel ne sont pas tolérés.
- 1.2 L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre la personne responsable.
- 1.3 Le vouvoiement doit être utilisé dans des situations d'échanges formels entre étudiants et personnel du centre. Il demeure facultatif en classe, en évitant toute familiarité.
- 1.4 Il est interdit de s'asseoir par terre dans les corridors ou d'obstruer les voies de passage.

2. ÉTHIQUE

- 2.1 Les étudiants ne sont pas autorisés à offrir de cadeaux aux membres du personnel conformément au Code d'éthique du ministère de l'Éducation. <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/code-ethique>
- 2.2 L'étudiant ne prend pas de photo et ne filme pas les membres du personnel ni les autres étudiants sauf s'il en a demandé l'autorisation.

3. APPRENTISSAGE, ASSIDUITÉ ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- 3.1 L'étudiant s'engage à être ponctuel, à respecter l'horaire des cours et participe activement à sa réussite.
- 3.2 L'étudiant respecte les règles établies dans la classe.
- 3.3 Pour tout changement d'horaire, l'étudiant fait une demande par courriel à la direction adjointe au c-pjulien@cssdm.qc.ca.
- 3.4 L'étudiant justifie les absences et retards à la direction adjointe par courriel au c-pjulien@cssdm.qc.ca.
- 3.5 En cas d'absence chronique, l'élève sera rencontré par la direction adjointe. **Dès que l'élève atteint 10% d'absence**, l'enseignant le signale à la direction adjointe.
- 3.6 **Cinq jours d'absence consécutifs** entraînent la fermeture du dossier de l'étudiant.
- 3.7 Il est interdit de plagier à un examen, d'utiliser un cellulaire, une tablette numérique ou tout autre appareil électronique. Ceci peut entraîner un échec, une suspension ou un transfert vers un autre centre.
- 3.8 Si le téléphone cellulaire est autorisé en classe, il doit l'être pour des raisons pédagogiques seulement. Autrement, il doit être mis en mode silencieux, rangé. Les écouteurs et oreillettes ne sont pas autorisés pendant les cours, sauf si l'enseignant les permet pour des raisons pédagogiques.
- 3.9 Il est interdit d'afficher ou de faire de la sollicitation au centre.
- 3.10 Il est interdit de faire une fausse déclaration.

4. SÉCURITÉ

- 4.1 Seuls les étudiants, le personnel et les personnes autorisées peuvent circuler dans le centre.
- 4.2 En cas d'urgence, au son de l'alarme, suivre les indications de votre enseignant ou du personnel autorisé.
- 4.3 Il faut rapporter immédiatement au secrétariat tout incident survenu dans le centre.
- 4.4 Il est interdit de fumer, vapoter, consommer de l'alcool, des drogues et du tabac dans le centre. Toute personne qui contrevient à ce règlement sera rencontrée par la direction pour des mesures.
- 4.5 Les étudiants doivent utiliser le stationnement situé sur la rue Légaré (Walmart).
- 4.6 Les étudiants qui utilisent le stationnement du côté de la rue Mackenzie (**réserve au personnel seulement**) pourraient voir leurs véhicules remorqués à leurs frais.
- 4.7 Les sorties de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'évacuation d'urgence.

5. LAÏCITÉ

- 5.1 Le centre Pauline-Julien du CSSDM est un établissement laïque. Le Ministère n'autorise aucun lieu de prière dans les écoles ou dans les centres.

6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 6.1 Il faut utiliser les bacs noirs, bleus et verts dans les corridors pour la gestion des matières résiduelles et recyclables.
- 6.2 Aucune nourriture en classe n'est permise, sauf pour les fêtes, gérées par les enseignants.
- 6.3 Tous doivent respecter l'environnement de travail et de loisir dans le centre et maintenir les lieux propres.

Je reconnais avoir lu ce code de vie et m'engage à le respecter.

Nom de l'élève

Signature de l'élève

Date (JJ-MM-AAAA)

Code of conduct

The center is a candidate member institution of **UNESCO** that espouses the values of commitment, cultural diversity, supporting education and sustainable development and innovating in science and technology. All students are to respect the following guidelines:

1. RESPECT FOR OTHERS AND SCHOOL PROPERTY

- Everyone must behave respectfully: No aggression, verbal or physical, minor or serious, is acceptable. Insolence, contempt, disrespect, rudeness, indecency, blackmail, threats, or racial or sexual remarks are not tolerated.
- 1.2 All students are required to keep the premises and equipment clean and in good repair.
- 1.3 Malicious use of the fire alarm system could result in the filing of a criminal complaint against the person responsible.
- 1.4 The formal "vous" (formal) address must be used in formal exchanges between students and center staff. It remains optional in the classroom, and any familiarity should be avoided.

2. ETHICS

- 2.1 Students are not permitted to offer gifts to staff members in accordance with the Ministry of Education's Code of Ethics. <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/code-ethique>
- 2.2 Students may not take photos or film staff members or other students unless they have requested permission.

3. RESPECT FOR LEARNING AND RULES OF OPERATION

- 3.1 The student agrees to be punctual and to respect the class schedule.
- 3.2 The student participates actively in his success.
- 3.3 The student must respect the rules established in the class.
- 3.4 It is forbidden to make a false statement.
- 3.5 The class schedule must be respected. For any change of schedule, please send a request by email to the associate principal at c-pjulien@cssdm.qc.ca.
- 3.6 All absences must be communicated to the following address: c-pjulien@cssdm.qc.ca.
- 3.7 It is forbidden to plagiarize an exam, use a cell phone, a digital tablet or any other electronic device. This may result in failure, suspension or transfer of the student to another center.
- 3.8 If cell phones are permitted in class, they must be put on silent and for educational purposes only.
- 3.9 It is prohibited to post or solicit information at the center.
- 3.10 It is prohibited to make a false statement.

4. SECURITY

- 4.1 Only students, staff, and authorized personnel are permitted in the center.
- 4.2 When the alarm sounds, follow the instructions of your instructor or authorized personnel.
- 4.3 Any incident occurring in the center must be reported immediately to the office.
- 4.4 Smoking, vaping, and the use of alcohol, drugs, and tobacco are prohibited in the center. Anyone who violates this rule will be contacted by management for appropriate action.
- 4.5 Students must use the parking lot located on Légaré Street (Walmart).
- 4.6 Students using the parking lot on the Mackenzie side (reserved for staff only) may have their vehicles towed at their expense.
- 4.7 Emergency exits are to be used only in case of emergency evacuation.

5. SECULARISM

- 5.1 The Pauline-Julien Center of the CSSDM is a secular institution. The Ministry does not authorize any places of prayer in schools or centers.

6 THE ENVIRONMENT

- 6.1 Black, blue and green bins must be used in the corridors for the management of residual and recyclable materials.
- 6.2 No food is permitted in the classroom, except for parties, which are managed by teachers.
- 6.3 Everyone must respect the personal space of others and keep the premises clean.

I acknowledge having read this code of conduct and undertake to respect it.

date: _____

Student's name

Student's signature